

## LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Un ensemble de simulateurs de conduite important.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Un atelier de mécanique forestière équipé.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- La validation du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES R390 – grue auxiliaire)
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

**Restauration et hébergement :** possibilité d'accès au restaurant scolaire, chambre à l'Ecole Forestière de Meymac ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir une liste des offres d'hébergement.

### Déposer un dossier de candidature :

<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE  
MEYMAC NEUVIC



### CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

#### Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière  
19250 MEYMAC  
05.55.46.02.00  
cfppa.meymac@educagri.fr

### CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

#### Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture  
19160 NEUVIC  
05.55.95.40.01  
formation.neuvic@educagri.fr

**WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR**

CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE  
MEYMAC NEUVIC

**BREVET  
PROFESSIONNEL**

## Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP37562

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1<sup>er</sup> août 2023



**Objectif :** acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de salariés spécialisés dans la conduite de porteurs, de mini-pelles ou de débusqueurs.

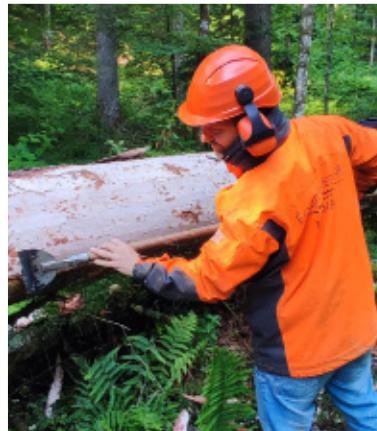
Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- S'approprier le cahier des charges des travaux à effectuer.
- Abattre et façonnier les arbres en sécurité.
- Réaliser le tri des produits dans le respect du cahier des charges.
- Réaliser la maintenance quotidienne du matériel en sécurité.
- Établir un diagnostic de panne, le formuler et procéder à la réparation.
- Identifier les itinéraires de débardage jusqu'à la place de dépôt.
- Piloter les engins forestiers en sécurité en s'adaptant aux contraintes environnementale, climatique et de relief.
- Apprécier une situation délicate et agir en fonction.
- Rendre compte des travaux effectués.



## CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Travaux forestiers et sylvicoles mécanisés (90%)
- ▶ Travaux de bûcheronnage manuel (10%)
- ▶ Reconnaissance et appréciation d'un peuplement
- ▶ Gestion économique et organisation de chantiers
- ▶ Entretien mécanique et hydraulique des machines
- ▶ Utilisation des technologies informatiques embarquées
- ▶ Application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et du respect de l'environnement



## MODALITÉS DE FORMATION

### Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

### Formation professionnelle continue

12 semaines en entreprise - 18 semaines en centre

### Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle

Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain

Sorties pédagogiques,

Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise)

Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire

Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur

Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

### Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

*Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.*



## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public/profil :** toute personne majeure disposant de bonnes aptitudes physiques ; permis de conduire souhaité.

**Personnes en situation de handicap :** nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap :** [marc.detraz@educagri.fr](mailto:marc.detraz@educagri.fr)

### Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC et être mobile,
- fournir un certificat médical de non-contre-indication,
- diplômes et expériences conformes aux exigences,
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test),
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie,
- dossier d'inscription complet.

## CONDITIONS TARIFAIRES

**Tarif de référence :** 10 200 €

**Coût pour le bénéficiaire :** Aucun coût pour les personnes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ainsi que pour les personnes en formation continue financée par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

**Frais pédagogiques spécifiques :** EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

**Aides financières (sous conditions) :** Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

**Rémunération :** Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

## POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

En savoir plus :



**Date d'entrée en formation :** septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

**Période de réception des dossiers de candidature :** toute l'année.

## APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- ▶ Conducteur.trice d'engins forestiers
- ▶ Mécanicien.ne d'engins forestiers

*Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac*

- ▶ CS arboriste élagueur
- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- ▶ BTSA Gestion Forestière par apprentissage / contrat de professionnalisation
- ▶ Formations courtes professionnalisantes